COURRIER REÇU le
03 OCT. 2023
MAIRIE de LANGONNET
56630

MORBIHAN

Convention définissant les missions du service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE) et de l'observatoire départemental de l'assainissement collectif (ODA) du Morbihan

SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES (RESEAU & STATION D'EPURATION)

Années 2024 à 2026

Entre

Le département du Morbihan, domicilié 2 rue Saint-Tropez - CS 82400 - 56009 VANNES Cedex, représenté par le président du Conseil départemental, spécialement habilité à l'effet des présentes par délibération de la commission permanente du Conseil départemental du 15 Septembre 2023,

Ci-après dénommé « *le département* »

Et

La commune de ....., dont le siège social se situe ....., représentée par le/la Maire spécialement habilité(e) à l'effet des présentes par délibération du conseil municipal en date du .....

Ci-après dénommée « *le bénéficiaire* »

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
2 rue de Saint-Tropez - CS 82400 - 56009 Vannes Cedex - Tél. 02 97 54 80 00 - www.morbihan.fr

Préambule

Conformément à l'article L. 3232-1-1 du code général des collectivités territoriales, « le département met à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, (...) une assistance technique dans des conditions déterminées par convention ». Cette convention détermine le contenu, les modalités et la rémunération ainsi que les obligations de chacune des parties (article R. 3232-1-1).

En vertu des critères fixés par l'article R. 3232-1, la commune de ..... est éligible au bénéfice des prestations ainsi délivrées par le SATESE et l'observatoire départemental de l'assainissement (ODA), affectés à ces missions d'assistance technique départementale.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les modalités techniques, administratives et financières des interventions, la propriété des données ainsi que les engagements des parties au bon déroulement de l'appui technique délivré par le SATESE et l'ODA.

Article 2 : Champ d'application

L'appui technique apporté s'exerce sur l'ensemble des systèmes d'assainissement sous compétence directe du bénéficiaire.

En cas de transfert ou de délégation de compétences, le bénéfice de la présente convention ne sera pas transféré au nouveau titulaire de la compétence. Cette disposition s'applique sans préjudice des dispositions afférentes à l'année dérogatoire, telles que prévues à l'article 11.

En cas d'évolution du nombre d'installations à suivre ou du territoire de compétence, une actualisation des prestations techniques et de la participation financière sera effectuée par voie d'avenant.

Article 3 : Principes directeurs des missions assurées

Article 3.1 – Au titre du SATESE :

L'appui technique délivré par le SATESE au bénéficiaire a pour objectif d'assurer :

- Le bon fonctionnement des installations de collecte et de traitement des eaux usées existantes;
- une information et un appui technique à la réalisation des projets et des documents techniques réglementaires.

Cette mission ne supplée ni le travail de l'exploitant, ni les obligations du bénéficiaire en termes réglementaires (mesures autosurveillance, rédaction de documents).

Article 3.2 – Au titre de l'ODA :

L'ODA, à partir de données collectées et agrégées à l'échelle départementale, des liens techniques entretenus avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage en assainissement collectif du département a pour objectif de :

- communiquer sur des mutualisations d'expérience techniques,
- suivre des méthodologies de travail,
- promouvoir les priorités d'intervention concertées avec les partenaires du groupe de travail assainissement (DDTM, AELB),
- guider le département dans sa politique d'intervention en matière d'assainissement.

Article 4 : Contenu des missions

Article 4.1 - Au titre du SATESE

Pour le domaine de l'assainissement collectif, les missions du SATESE consistent en :

A. Un volet d'appui technique à la gestion patrimoniale et à l'amélioration des performances des systèmes d'assainissement existants :
   - Assistance à la formation technique des personnels exploitant issus des régies sur sollicitation expresse de la collectivité,
   - Echanges techniques réguliers sur le fonctionnement des installations de collecte et de traitement et appui à la réalisation des documents réglementaires,
   - Participation à des réunions relatives à des études diagnostiques ou schéma directeur eaux usées,
   - Réalisation de visites des ouvrages avec réalisation de mesures et d'analyses en laboratoire agréé selon l'article 4.2,
   - Réalisation de synthèses de fonctionnement annuelles, servant de support pour le bilan annuel réglementaire et le rapport annuel du prix et de la qualité du service
   - Validation technique du fonctionnement des équipements autosurveillance, des données SANDRE, des manuels et cahiers de vie des installations.

B. Un volet d'accompagnement et de conseil au gré des projets entrepris par les maîtres d'ouvrage :
   - Conseil pour la mise en œuvre d'une méthodologie / stratégie de conduite du projet avec identification des acteurs et de leur rôle respectif,
   - Soutien technique à la définition des besoins (et le cas échéant au choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, d'un maitre d'œuvre ou d'un bureau d'étude, etc...) Identification des ressources financières mobilisables et un conseil éventuel à la présentation des demandes de financement,
   - Validation technique en amont des projets autosurveillance,
   - Assistance à la rédaction des documents réglementaires (manuels autosurveillance ou cahier de vie, règlement de service),
   - Suivi des études diagnostiques.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
2 rue de Saint-Tropez - CS 82400 - 56009 Vannes Cedex - Tél. 02 97 54 80 00 - www.morbihan.fr

La mise en œuvre du volet d'accompagnement et de conseil ne pourra être programmée par le service qu'après demande écrite du bénéficiaire auprès du Président du département.

Article 4.2 - Au titre de l'ODA

L'observatoire départemental de l'assainissement est alimenté, en partie, par les résultats techniques du SATESE et les documents d'exploitation. Cette mission, gérée par le département, permet d'agréger des données et informations générales sur l'assainissement collectif à l'échelle départementale ou extra.

Article 5 : Déclinaison des missions en prestations

Article 5.1 - Prestations au titre du SATESE

Le département propose, **au titre du SATESE sur la durée totale de la convention 2024-2026** (3 ans), les prestations suivantes (non sécables) en fonction de la taille du/des système(s) d'assainissement :

- Pour chaque système d'assainissement de capacité **inférieure à 2 000 équivalent-habitants** :

Assistance technique sur les installations en service:

- ✓ la réalisation de 2 à 3 visites par an du site de traitement et/ou ouvrages particuliers du réseau de collecte (dont 1 visite avec analyses des effluents en laboratoire agréé et une mesure de débit sur 24 heures à minima), incluant des observations techniques de comportement des installations et des conseils d'optimisation de fonctionnement,
- ✓ Sur décision du SATESE, la réalisation de mesures sur site, prélèvements, analyses complémentaires éventuelles en cas de dysfonctionnement,
- ✓ l'édition et la transmission d'un rapport de visite à chaque passage du SATESE.

Autosurveillance :

- ✓ la réalisation des contrôles de conformité lors de la conception et de la réalisation des équipements d'autosurveillance pour les nouveaux matériels en projet ou en renouvellement (prestations réalisées par le SATESE pour et selon les exigences de l'agence de l'eau Loire-Bretagne),
- ✓ la réalisation d'analyses comparatives avec un laboratoire agréé en cas de nécessité,
- ✓ la réalisation d'un contrôle ponctuel de la chaîne de mesure autosurveillance à minima tous les 2 ans ou en cas de dérive de données / défaut signalé,
- ✓ l'édition et la transmission d'un rapport de visite à chaque passage du SATESE,
- ✓ la validation des données d'autosurveillance au format SANDRE suite aux dépôts effectués sur la plateforme VERSEAU par le gestionnaire des données autosurveillance
- ✓ la fourniture de données techniques et une relecture finale avant visa SATESE pour les cahiers de vie des systèmes d'assainissement,
- ✓ la rédaction d'une synthèse annuelle du fonctionnement des installations valant bilan annuel réglementaire.

- Pour chaque système d'assainissement de capacité **supérieure à 2 000 équivalent-habitants** :

Assistance technique sur les installations en service :

- ✓ la réalisation de 1 visite par an des installations de traitement et/ou ouvrages particuliers du réseau de collecte avec analyses en laboratoire agréé sur échantillon ponctuel, des observations techniques de comportement des installations et une optimisation de leur fonctionnement,
- ✓ l'édition et la transmission d'un rapport de visite à chaque passage du SATESE,
- ✓ la réalisation de mesures sur site, prélèvements, analyses complémentaires éventuelles en cas de dysfonctionnement.

Autosurveillance :

- ✓ la réalisation des contrôles de conformité lors de la conception et de la réalisation des équipements d'autosurveillance sur les projets de nouveau matériel et les renouvellements (prestations réalisées par le SATESE pour et selon les exigences de l'agence de l'eau Loire-Bretagne),
- ✓ la réalisation du contrôle annuel réglementaire de bon fonctionnement de la chaîne de mesure et de prélèvement d'autosurveillance pour satisfaire aux obligations réglementaires du maître d'ouvrage bénéficiaire et pour les besoins d'expertise de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- ✓ la réalisation d'analyses comparatives avec un laboratoire agréé en cas de nécessité, conformément aux exigences réglementaires,
- ✓ l'ensemble des prestations citées ci-dessus donne lieu à l'édition d'un rapport transmis à la collectivité et à l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- ✓ la validation des données d'autosurveillance, au format SANDRE, suite aux dépôts sur la plateforme VERSEAU, par le gestionnaire des données autosurveillance
- ✓ la validation technique des manuels autosurveillance du système d'assainissement en version initiale ou révision,
- ✓ la rédaction d'une synthèse de fonctionnement annuelle des installations.

Article 5.2 - Prestations au titre de l'ODA

Le département propose, **au titre de l'ODA**, l'accès aux informations suivantes :

- l'agrégation de données descriptives des systèmes d'assainissement,
- des retours d'expériences technique et/ou méthodologique constatés sur le territoire départemental ou extra-départemental par les autres maitres d'ouvrage,
- la communication et la diffusion des données techniques et/ou réglementaires à l'échelle du périmètre de la présente convention ainsi qu'à l'échelle départementale,
- l'organisation d'un ou plusieurs temps d'échange sur la durée de la convention avec tous les maîtres d'ouvrage adhérents.

Article 6 : Limites des missions – Responsabilités

Les prestations techniques du SATESE donnent lieu à des avis neutres et objectifs. Le bénéficiaire reste seul juge de la suite à réserver aux avis émis par le SATESE.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
2 rue de Saint-Tropez - CS 82400 - 56009 Vannes Cedex - Tél. 02 97 54 80 00 - www.morbihan.fr

La réalisation des prestations SATESE n'exonère pas le bénéficiaire de ses obligations en matière de mise en œuvre des exigences techniques et administratives fixées par les textes applicables (mesures d'autosurveillance, rédaction de documents réglementaires, sécurité, ...).

Ainsi, le département ne pourra pas être tenu responsable en cas de carence du bénéficiaire dans l'exécution des obligations qui incombent à ce dernier ou en cas de défaillance dans l'exploitation ou la maintenance des installations.

En cas de danger sécuritaire ou sanitaire pour le personnel du SATESE lié aux conditions d'exploitation du site ou lié à l'état des ouvrages, le service se réserve le droit de ne pas réaliser les prestations citées. Dans ce cas, l'information en sera faite au bénéficiaire avec indication des raisons (accès dangereux, circulation dangereuse, ...) et la prestation prévue sera annulée de la planification annuelle.

En cas de risque sanitaire ou d'impossibilité de réaliser les prestations pour une cause indépendante des parties (ex : mesures liées à la Covid-19), les prestations feront l'objet d'un report suivant calendrier établi d'un commun accord.

Article 7 : Conditions d'intervention

Le département s'engage à :

- réaliser les visites sur site, **en présence de l'exploitant et/ou du bénéficiaire,**
- assurer l'appui technique et les prélèvements par intervention de personnel qualifié, avec une prise de rendez-vous au moins 15 jours à l'avance pour les visites de terrain,
- faire réaliser l'ensemble des analyses dans un laboratoire agréé par le ministère pour les paramètres considérés,
- communiquer au bénéficiaire les rapports de visites, synthèses annuelles et toutes les informations disponibles concernant les ouvrages suivis,
- ne pas facturer au bénéficiaire les visites supplémentaires qui s'avéreraient nécessaires suite à décision du SATESE,
- assurer les interventions de terrain dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité générales ou spécifiques au site lorsqu'elles sont établies et portées à connaissance du SATESE.

Article 8 : Engagement du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- **informer son exploitant de la présente convention,**
- **être présent ou à se faire représenter lors des visites techniques de site,**
- autoriser le personnel du SATESE à accéder à tous les ouvrages et bâtiments du réseau (postes de relèvement, déversoirs,...) et de la station d'épuration,
- mettre à disposition ou de porter à connaissance du personnel du SATESE les mesures d'hygiène et de sécurité spécifiques applicables au site,
- mettre à la disposition du SATESE et de l'ODA toutes les informations et études disponibles (études diagnostiques, schéma directeurs, plans des réseaux et de la station, plan de zonage, journal d'exploitation, ...),

- prévenir le SATESE de toute modification intervenue dans le déroulement des études et travaux suivis lors de l'exploitation des équipements d'assainissement,
- lui faire connaître la suite donnée à ses avis,
- autoriser le département à exploiter et valoriser les données transmises dans le cadre de l'observatoire départemental de l'assainissement,
- autoriser le personnel du SATESE à accéder aux sanitaires du site lorsqu'ils existent ou de permettre un accès à ces équipements dans les locaux municipaux ou communautaires.

Article 9 : Participation financière du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'acquittera d'une participation financière annuelle en fonction du nombre de systèmes d'assainissement collectifs objets des prestations et de leur capacité (cf. annexes 1 et 2).

La participation est payable avant le 1er juin de chaque année, sur présentation d'un titre de recette émis par le département.

Il est précisé que les prestations techniques du SATESE assurées par le département sont financées, en partie, par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et que la participation financière du bénéficiaire tient compte de ce financement.

Article 10 : Exploitation des données

Les données validées techniquement par le SATESE sont la propriété du bénéficiaire, qui autorise le SATESE à les communiquer à l'agence de l'eau Loire-Bretagne et au service de l'État assurant la police de l'eau, dans le but d'améliorer la qualité de l'environnement, ainsi qu'aux partenaires du bénéficiaire (assistance à maitrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre, bureaux d'études, ...).

Le bénéficiaire autorise le département à exploiter et à diffuser les données à des fins d'intérêt général et notamment dans le cadre de l'ODA.

Article 11 : Perte d'éligibilité

En cas de perte d'éligibilité du bénéficiaire à l'assistance technique, et conformément à l'article R. 3232-1 du code général des collectivités territoriales, la mission d'assistance technique reste assurée durant l'année qui suit celle au cours de laquelle le bénéficiaire a cessé de remplir lesdites conditions d'éligibilité, sauf demande expresse écrite du bénéficiaire avant la date de transfert.

Article 12 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 1er janvier 2024 et arrivera à échéance, le 31 décembre 2026.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
2 rue de Saint-Tropez - CS 82400 - 56009 Vannes Cedex - Tél. 02 97 54 80 00 - www.morbihan.fr

Article 13 : Résiliation - Litiges

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Pour tout litige intervenant dans l'exécution de la présente convention, il sera fait appel au tribunal administratif de Rennes.

Pour le département du Morbihan
Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT

Pour la commune

La / Le Maire

ANNEXE 1

IDENTIFICATION DU OU DES SYSTEME(S) D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

OBJET(S) DE LA PRESENTE CONVENTION (2024-2026)

COMMUNE DE LANGONNET

SANDRE **STATION OU RESEAU**	**COMMUNE D'IMPLANTATION**	**LIEU DIT**	**CAPACITE**	**FILIERE**	**Montant de la participation financière annuelle**
0456100S0003	LANGONNET	La Trinité	300 EH	Lagunage naturel	200 €
0456100S0004	LANGONNET	Pont Mahé	3000 EH	Boues activées	450 €

ANNEXE 2 : Participation financière annuelle (montants nets)

Ces tarifs s'appliquent sans proratisation possible, pour l'ensemble des prestations figurant dans le programme annuel et compléments éventuels dans le cadre de l'appui technique relatif à un système de traitement des eaux usées.

STEU* < 1 000 équivalents-habitants (EH)	200 € HT / an
STEU de 1 000 à 1 999 EH	300 € HT / an
STEU de 2 000 à 9 999 EH	450 € HT / an
STEU de 10 000 à 59 999 EH	700 € HT / an
STEU ≥ 60 000 EH	800 € HT / an

* STEU : Système de traitement des eaux usées

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Commune de : Langonnet

Département : MORBIHAN

N° d'affaire Enedis : DB27/090013 Fiabilité HTA - Langonnet

Entre les soussignés :

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442- TVA intracommunautaire FR 66444608442, représentée par Le Directeur Régional Bretagne- 64 boulevard Voltaire à Rennes, dûment habilité à cet effet,

désignée ci-après par " Enedis "

d'une part,

Et

Nom *: **COMMUNE DE LANGONNET** représenté(e) par ..... par décision du .....
Demeurant : **HOTEL DE VILLE PL MORVAN, 56630 LANGONNET**
Téléphone : .....
Agissant en qualité de **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci- après indiqués

(*) Si le propriétaire est une société, une association, un GFA, indiquer la société, l'association, représentée par M ou Mme suivi de l 'adresse de la société ou association.
(*) Si le propriétaire est une commune ou un département ,indiquer « représenté(e) par son Maire ou son président ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal ou du Conseil Général en date du....

désigné ci-après par « le propriétaire »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Le propriétaire susnommé se déclarant propriétaire des bâtiments et terrains, lui et ses ayants-droit concèdent à Enedis à titre de droit réel au profit de la distribution publique d'électricité, les droits suivants :

ARTICLE 1 - OCCUPATION

Occuper un Terrain d'une superficie de 15 m², situé LA GARE faisant partie de l'unité foncière cadastrée XT 0267 d'une superficie totale de 186 m².

Ledit Terrain est destiné à l'installation d'un(e) Poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité (ci-joint annexé à l'acte, un plan délimitant l'emplacement réservé à Enedis.l'(le) Poste de transformation de courant électrique et les appareils situés sur cet emplacement font partie de la concession et à ce titre seront entretenus et renouvelés par Enedis.

ARTICLE 2 – DROIT DE PASSAGE

Faire passer, en amont comme en aval du poste, toutes les canalisations électriques, moyenne ou basse tension nécessaires et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens, pour assurer l'alimentation du Poste de transformation de courant électrique et la distribution publique d'électricité.

Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc)

Pour assurer l'exploitation desdits ouvrages, Enedis ou toute personne ayant un accès au réseau délivré par Enedis bénéficiera de tous les droits qui lui sont conférés par les lois et règlements, notamment celui de procéder aux élagages ou abattages de branches ou d'arbres pouvant compromettre le fonctionnement des ouvrages et/ou porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

ARTICLE 3 – DROIT D'ACCES

Le propriétaire s'engage à laisser accéder en permanence de jour comme de nuit à l'emplacement réservé à Enedis (poste et canalisations), ses agents ou ceux des entrepreneurs accrédités par lui ainsi que les engins et matériels nécessaires, en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages et de les laisser disposer en permanence des dégagements permettant le passage et la manutention du matériel.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

Le propriétaire susnommé s'engage à garantir ce libre accès. Ce chemin d'accès doit rester en permanence libre et non encombré.

Le plan, ci-annexé et approuvé par les deux parties, situe le Terrain , le poste, les canalisations et les chemins d'accès.

Enedis veille à laisser la/les parcelle(s) concernée(s) dans un état similaire à celui qui existait avant son/ses intervention(s) au titre des présentes.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Pour assurer la continuité de l'exploitation, le propriétaire s'interdit de faire, sur et sous le tracé des canalisations électriques, aucune plantation, aucune culture, et plus généralement aucun travail et aucune construction qui soit préjudiciable à l'établissement, à l'entretien, à l'exploitation et à la solidité des ouvrages. Le propriétaire s'interdit notamment de porter atteinte à la sécurité des installations et notamment d'entreposer des matières inflammables contre le/l' Poste de transformation de courant électrique ou d'en gêner l'accès.

Lorsque le propriétaire met à disposition d'Enedis un local, ce dernier reste la propriété du propriétaire, qui devra en assumer notamment l'entretien.

ARTICLE 5 – MODIFICATION DES OUVRAGES

Le propriétaire conserve sur sa propriété tous les droits compatibles avec l'exercice des droits réels ainsi constitués.

Tous les frais qui seraient entraînés par une modification ou un déplacement du poste ou de ses accessoires dans l'avenir, seront à la charge de la partie cause de la modification ou du déplacement.

ARTICLE 6 – CAS DE LA VENTE OU DE LA LOCATION

En cas de vente, de location ou de toute mise à disposition de ses bâtiments et terrains, le propriétaire susnommé et ses ayants-droit s'engagent à faire mention, dans l'acte de vente ou de location, des dispositions de la présente convention que l'acquéreur ou le locataire sera tenu de respecter.

ARTICLE 7 – DOMMAGES

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question aux articles 1 et 2, et de tous ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants. Dans le cas où le poste viendrait à être définitivement désaffecté et déséquipé, rendant le lieu libre de toute occupation et mettant fin à la présente convention, Enedis fera son affaire de l'enlèvement des ouvrages.

ARTICLE 9 – INDEMNITE

En contrepartie des droits qui lui sont concédés, Enedis devra verser au plus tard au jour de la signature de l'acte authentique au propriétaire qui accepte, et par la comptabilité du notaire, une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro (0 €).

ARTICLE 10 – LITIGES

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 11 – FORMALITES

La présente convention pourra, après signature par les parties, être authentifiée devant notaire, aux frais d'Enedis, à la suite de la demande qui en sera faite par l'une des parties pour être publiée au service de la Publicité Foncière.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

Fait en TROIS ORIGINAUX et passé à.....

Le.....

Nom Prénom	
COMMUNE DE LANGONNET représenté(e) par son (sa) ....., ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil ..... en date du	

Veuillez signer ici
Merci →

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"
(2) Parapher les pages de la convention et signer les plans

Pour Enedis

A....., le .....

Annexe délibération n°80/2023

PLAN DE MASSE

ECHELLE 1/200

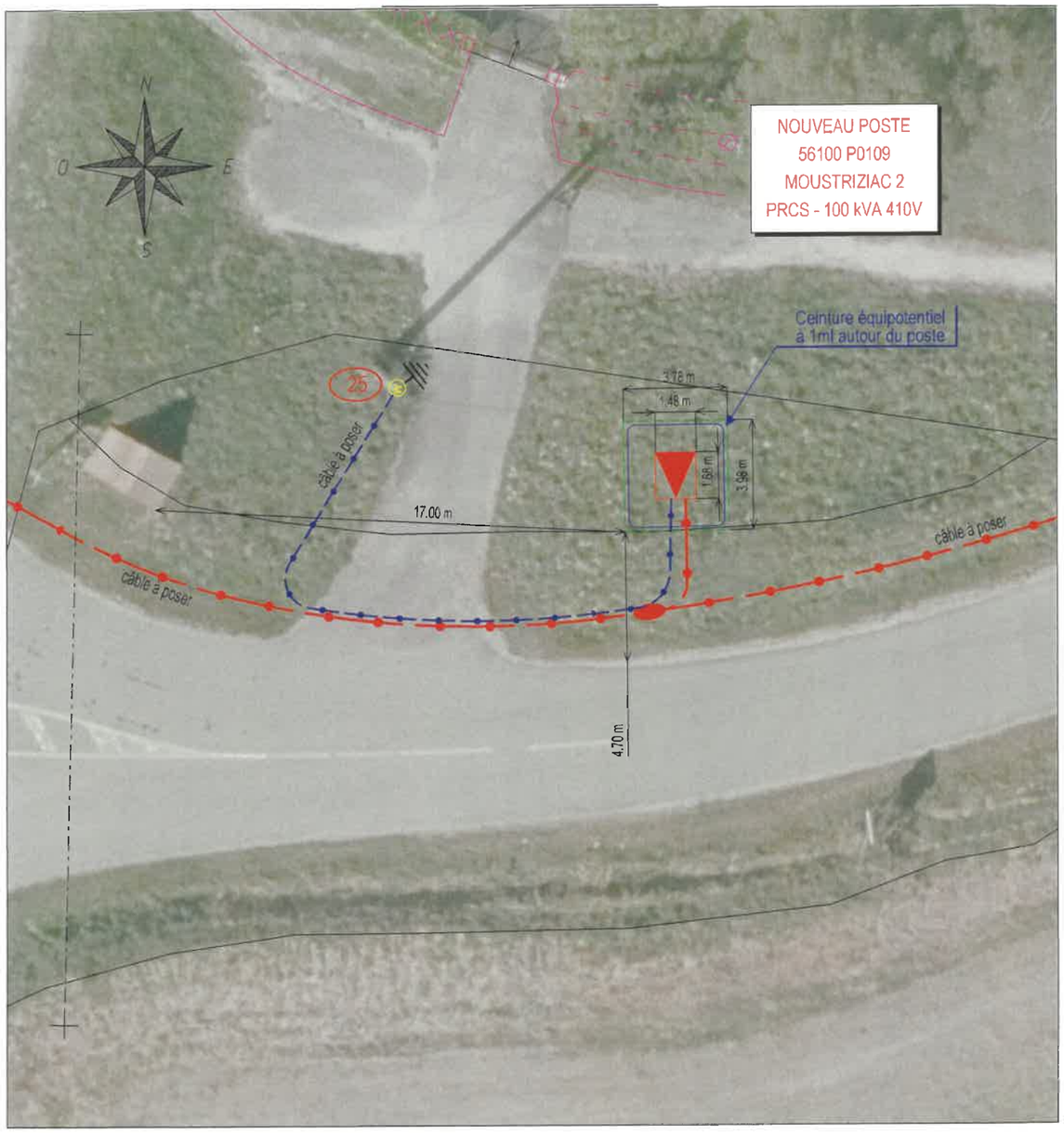

PARCELLE CADASTRALE N : 267

SECTION CADASTRALE N : XT

SURFACE GRAPHIQUE : 15.00 m²

LIEU : ENEDIS

Veuillez signer ici
Merci →

LIEU : RES

DATE :

OPRIETAIRE : Commune de Langonnet

PLAN DE SITUATION

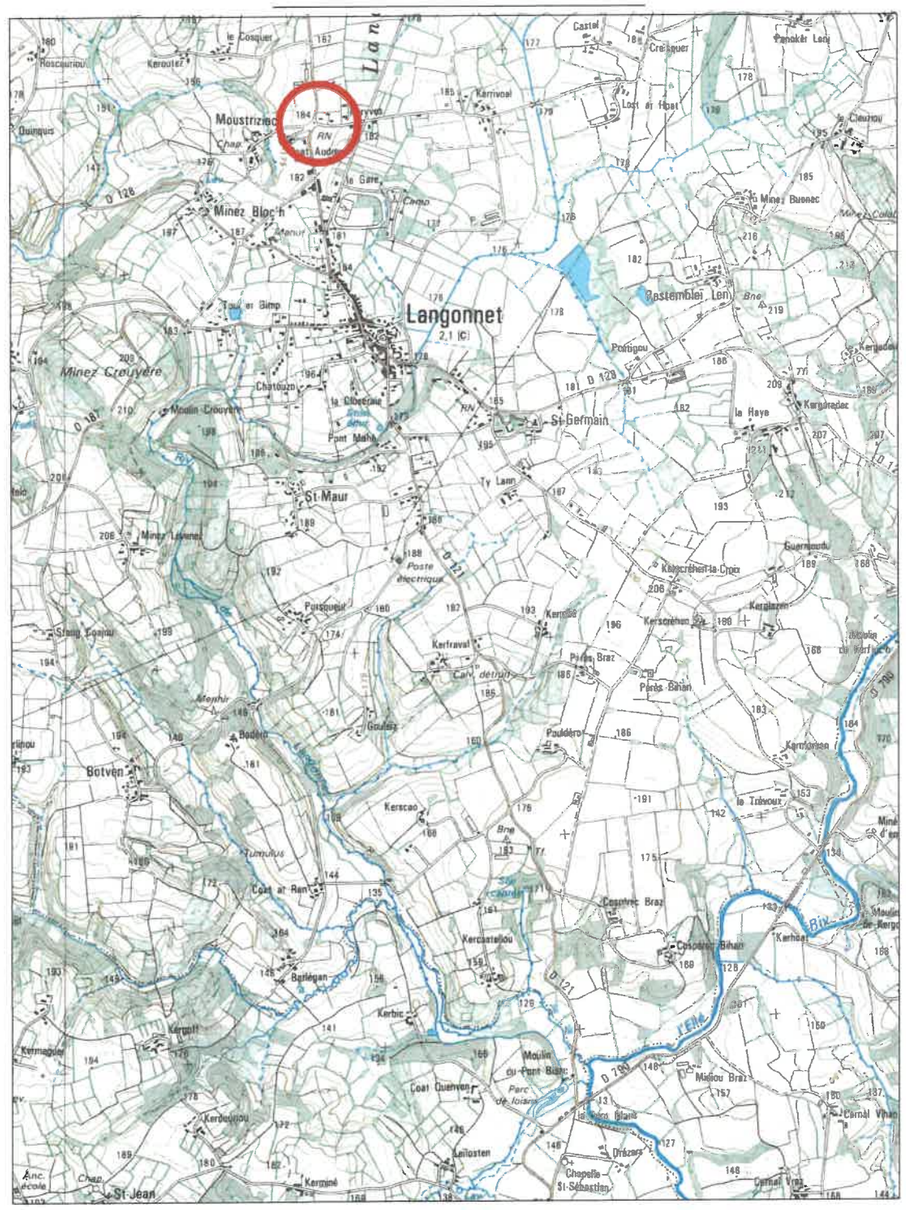

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

MISE A DISPOSITION D 'UN TERRAIN

GIR DE : VANNES

COMMUNE DE : LANGONNET

LIEU-DIT : COAT AUDREN

POSTE : PRCS

EXTRAIT DU CADASTRE AU 1/2000

PLAN DU POSTE

PRCS Ormazabal

Dimensions en mm

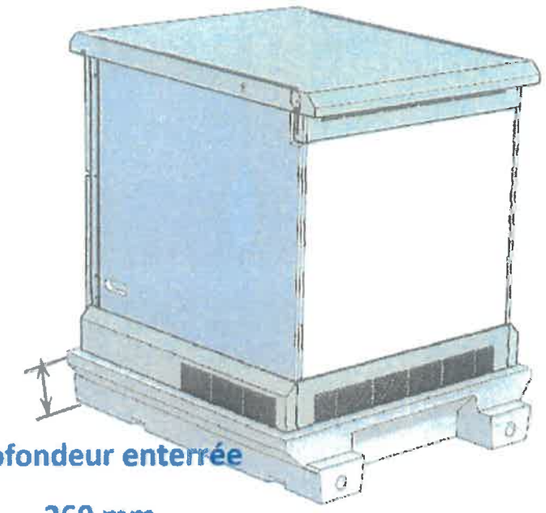

Profondeur enterrée

260 mm

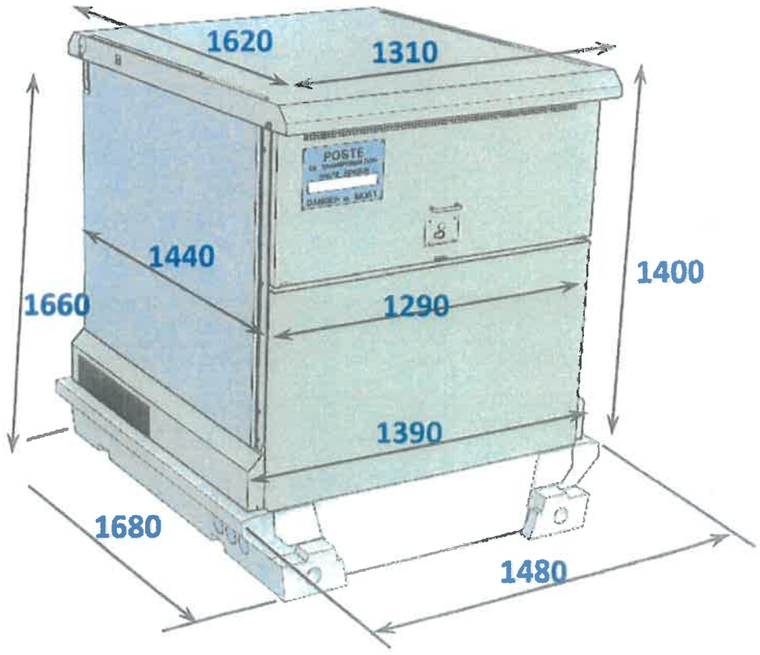

SITUATION ACTUELLE

SITUATION FUTURE

Le Rapport d'activités 2022

Roi Morvan Communauté

Roi Morvan Communauté

www.rmcom.bzh

Berné
Gourin
Guémené-sur-Scorff
Guiscriff
Kernascléden
Langoëlan
Langonnet
Lanvénégen
Le Croisty
Le Faouët
Le Saint
Lignol
Locmalo
Meslan
Persquen
Ploërdut
Plouray
Priziac
Roudouallec
Saint-Caradec-Trégomel
Saint-Tugdual

Le mot de la Présidente

Comme tous les ans, Roi Morvan communauté a le plaisir de vous adresser ce rapport d'activités qui retrace les actions et les faits marquants de l'année écoulée.

Après la crise sanitaire, c'est la guerre en Ukraine, l'explosion des coûts de l'énergie et l'inflation qui sont venues percuter la mise en œuvre de nos politiques publiques, rendant plus difficiles certaines réalisations ou imposant des arbitrages. Pour autant, notre communauté de communes s'efforce de suivre la trajectoire qu'elle s'est fixée en début de mandat.

Une communauté de communes fonctionne différemment d'une commune : il faut d'abord se mettre d'accord sur une stratégie et des actions communes, partagées, puis s'accorder sur les moyens de les financer : tout cela prend du temps car les élus qui siègent au conseil communautaire ne sont pas élus sur un programme commun : ils doivent le construire ensemble, une fois installés aux commandes de l'EPCI et trouver les consensus nécessaires à sa validation.

C'est ce que nous avons fait sur la première partie du mandat : le projet de territoire traduit notre volonté commune de faire avancer le territoire et favoriser le bien vivre ensemble de ceux qui y habitent. Ce travail préalable va commencer à porter ses fruits et la mise en œuvre des actions que nous avons décidées ensemble répond à la fois à des enjeux de société et à des besoins locaux :

- des locaux fonctionnels et thermiquement performants pour les chantiers d'insertion, dont le chantier a été engagé en 2022 et sera livré fin 2023 ;
- la SAS Roi Morvan Energies, dont la décision de création a été prise fin 2022, créée entre RMCom, 15 communes volontaires et Morbihan Energies, pour accélérer la production des énergies renouvelables sur le territoire et en maîtriser les retombées économiques au bénéfice des acteurs locaux et au premier chef les collectivités ;
- une ingénierie communautaire qui se renforce au service du territoire tout entier pour faire avancer des projets et des actions...

Les bilans d'activités sont l'occasion de montrer et rappeler les services que la communauté de communes apporte à ses habitants ainsi que l'ambition qu'elle porte à travers ses projets.

Bonne lecture à tous !

CONCEPTION ET RÉALI
DIRECTEUR DE PUBLICA
COMITÉ DE RÉDACTION
CRÉDITS PHOTOS : RMC
Berthier - CRTB - Patrick Me
geographie.jimdofree.com
CONCEPTION ET RÉALIS

SOMMAIRE

4
UN TERRITOIRE **UNE INSTITUTION**

8
UN TERRITOIRE **EN DÉVELOPPEMENT**

10
UN TERRITOIRE **OÙ ENTREPRENDRE**

12
UN TERRITOIRE **SOLIDAIRE**

14
UN TERRITOIRE **À PRÉSERVER**

20
UN TERRITOIRE **À VALORISER**

22
UN TERRITOIRE **À VIVRE**

UN TERRITOIRE **UNE INSTITUTION**

LES PRINCIPALES MISSIONS DE ROI MORVAN COMMUNAUTÉ

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire
- Actions de développement économique
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Logement et cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes
- Politique à destination des enfants et des jeunes
- Politiques touristique et culturelle
- Agriculture
- Mobilité
- Nouvelles Technologies
- Service public d'assainissement non collectif, pour le contrôle des installations nouvelles, réhabilitées et existantes

QUELQUES CHIFFRES 2022

29 BUREAUX

9 CONSEILS COMMUNAUTAIRES

119 DÉLIBÉRATIONS

LA **PRÉSIDENTE** ET LES **VICE-PRÉSIDENTS** POUR LA MANDATURE 2020-2026

RENÉE COURTEL
PRÉSIDENTE

MARIE-JOSÉE CARLAC
DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHRISTIAN FAIVRET
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

FRANÇOISE GUILLERM
SERVICES À LA POPULATION

JEAN-LUC GUILLOUX
TOURISME, CULTURE ET PATRIMOINE

YANN JONDOT
SOLIDARITÉS

HERVÉ LE FLOC'H
FINANCES

DOMINIQUE LE NINIVEN
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RENÉ LE MOULLEC
ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET MOBILITÉS

JEAN-CHARLES LOHÉ
RESSOURCE EN EAU

MICHEL MORVANT
MUTUALISATION, CONTRACTUALISATION EUROPE/ÉTAT/RÉGION, COOPÉRATION AVEC LES EPCI VOISINS

SÉBASTIEN WACRENIER
GESTION DES DÉCHETS

REPRÉSENTATION DES COMMUNES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LA MANDATURE 2020-2026

BERNÉ
GUILLOUX DAVID, LE BAIL NATHALIE

GOURIN
LE FLOC'H HERVÉ, BOURLES CHRISTOPHE, HENRY CATHERINE, NÉDÉLEC RÉMI, LE ROUX VÉRONIQUE, TROALEN ANNE

GUÉMENÉ-SUR-SCORFF
LE MOULLEC RENÉ, LE MOUÉE CHRISTIANE

GUISCRIFF
COURTEL RENÉE, CASTOT DOMINIQUE, LE SCOUARNEC CLAUDINE

KERNASCLÉDEN
CARARIC CHRISTOPHE

LANGOËLAN
JONDOT YANN

LANGONNET
GUILLERM FRANÇOISE
LE BOURHIS YVON, THEOFF KARINE

LANVÉNÉGEN
CARLAC MARIE-JOSÉE, PERRON ALAIN

LE CROISTY
LAVAREC BRUNO, BINET CÉDRIC

LE FAOUËT
FAIVRET CHRISTIAN, LINCY MICHEL, RAYER YVONNE, LE CORRE ERWAN (remplace Gwendal WEBER depuis mai 2021)

LE SAINT
RÉGNIER JÉRÔME

LIGNOL
LE YAOUANQ CAROLE, LE BARTZ MARTINE

LOCMALO
LOHÉ JEAN-CHARLES, DROUAL CHRISTINE

MESLAN
WACRENIER SÉBASTIEN, COSPÉREC DELPHINE

PERSQUEN
CHENAIS MYRIAM

PLOËRDUT
GUILLOUX JEAN-LUC, ROUSSEAUX CORINNE

PLOURAY
MORVANT MICHEL, GUILLANIC FLORIANE

PRIZIAC
LE NINIVEN DOMINIQUE, QUEMENER ARMEL

ROUDOUALLEC
COZIC PAUL, MAGUER JOËL (remplace Gérald LE STER depuis novembre 2021)

SAINT-CARADEC-TRÉGOMEL
JACOBERT WILLIAM

SAINT-TUGDUAL
SIOU RAYMOND

LES RESSOURCES HUMAINES

Les agents

Au 31 décembre 2022, RMCom comptait 133 agents : 78 agents sur postes permanents (dont 8 non titulaires), auxquels s'ajoutent 19 agents en CDD longs, 21 agents en CDDI (chantiers d'insertion) et 15 agents remplaçants.

RMCom structure et renforce ses services et son ingénierie avec le recrutement en 2022 :

- d'un DRH et d'une assistante RH ;
- d'un chargé de planification énergétique ;
- d'une chargée de projet PVD ;
- d'une chargée de projet et d'exploitation au service déchets.

Brigitte LE GOFF (gestionnaire RH), Kévin BOUHALA (directeur RH) et Valérie BRABAN (assistante RH)

Le comité technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

4 réunions du comité technique ont été organisées et le CHSCT s'est réuni une fois en 2022.

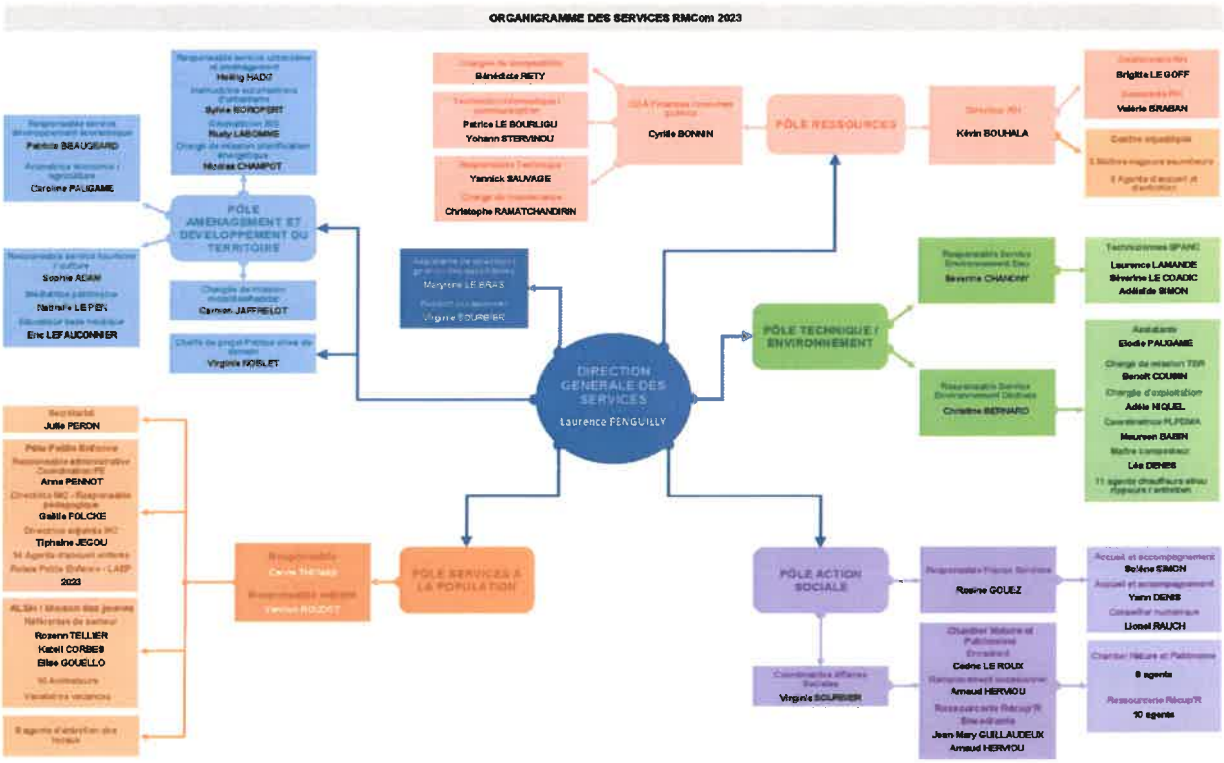

FINANCES

Roi Morvan Communauté gère **quatre budgets soumis au vote du conseil communautaire** : un budget principal et trois budgets annexes (budget zones d'activités, budget hôtels et immobiliers d'entreprises, budget Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Le compte administratif 2022 de RMCom

Les dépenses de fonctionnement se montent à 15 050 951 € et les recettes de fonctionnement atteignent 15 878 561 €, hors report de l'excédent 2021 d'un montant de 3,6 millions d'euros.

L'excédent de fonctionnement dégagé pour l'année 2022 s'élève à 827 600 €, en amélioration par rapport à 2021, suite à l'augmentation du taux de taxe foncière en 2021, du dynamisme des bases fiscales et des subventions et participations versées.

L'**épargne nette de la collectivité est en progression depuis 2019** et s'élève en 2022 à un peu plus de 1 million d'euros (autofinancement disponible pour le financement des investissements).

La capacité de désendettement est 3,68 années.

Les **principales évolutions dans les dépenses de fonctionnement** sont les suivantes :

- augmentation des charges à caractère général (dépenses quotidiennes), en raison de l'évolution du coût des prestations (énergie) et de l'inflation ;
- mise en œuvre d'études liées au projet de territoire ;
- le service déchets ménagers : le volume des dépenses est impacté par la hausse du tonnage des déchets générés par les ménages et de la taxe générale sur les activités polluantes ;
- augmentation des dépenses de personnel en lien avec la revalorisation du point d'indice en juillet 2022, une double revalorisation du SMIC, le renforcement et la structuration des services et de l'ingénierie ;
- augmentation du nombre de particuliers accompagnés via le programme d'intérêt général (habitat) pour des travaux d'amélioration de leur habitation (performance énergétique et travaux de maintien à domicile).

Les dépenses d'investissement représentent 2 118 543 € et les recettes d'investissement s'élèvent à 1 156 457 €, hors report de l'excédent de l'exercice 2021 d'un montant de 3 301 094 €.

Les **investissements les plus significatifs en 2022** portent sur les dépenses liées à :

- la fibre optique (poste majeur des dépenses d'investissement de 800 000 €) ;
- la valorisation du parcours archéologique ;
- le chantier du pôle d'insertion (chantier nature et patrimoine et RécupR) ;
- l'acquisition de bacs de tri pour la généralisation des nouvelles pratiques de la collecte sélective ;
- les travaux de réhabilitation du centre aquatique et la réfection du parking attenant ;
- la poursuite des études pour l'élaboration du PLUi ;
- le remboursement du capital des emprunts.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

URBANISME : INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

L'année 2022 a été marquée par une hausse des déclarations préalables (548, contre 488 en 2021) et une légère baisse des permis de construire (231, contre 267 en 2021).

1 013 dossiers instruits en 2022

Répartition des types de dossiers d'urbanisme traités par le service entre 2020 et 2022

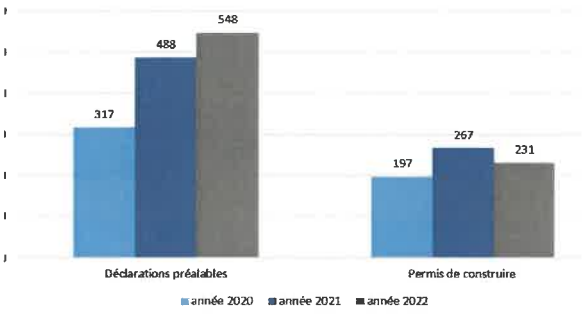

Communes concernées en 2022 : Berné, Gourin, Kernascléden, Langoëlan, Langonnet, Lanvénégen, Le Croisty, Le Faouët, Le Saint, Locmalo, Meslan, Persquen, Ploërdut, Plouray, Roudouallec, Saint-Caradec-Trégomel, Saint-Tugdual et Motreff.

Les documents d'urbanisme des autres communes restent instruits par la DDTM jusqu'à l'approbation du PLUi.

Sylvie BOROPERT, instructrice autorisations d'urbanisme

PLUI : POURSUITE DE SON ÉLABORATION

Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle des 21 communes de RMCom, qui remplacera les plans d'occupation des sols (POS), les plans locaux d'urbanisme (PLU), les cartes communales et le règlement national d'urbanisme (RNU), en vigueur aujourd'hui.

Il propose un projet d'aménagement pour l'avenir en matière de logement, d'économie, d'agriculture, de tourisme, d'environnement, de patrimoine... et définit les règles générales d'utilisation du sol.

Le PLUi a été arrêté le 2 juin 2022, avec un objectif d'approbation du document final en 2023.

LE PROGRAMME PETITE VILLE DE DEMAIN

Petite Ville de Demain est un programme national dont l'objectif est de mettre en œuvre des projets de revitalisation sur les pôles de centralité du territoire (Gourin, Guémené-sur-Scorff et Le Faouët). Les secteurs visés sont l'habitat, les commerces de proximité, les services publics et privés, les équipements culturels et sportifs, le renouvellement urbain...

En 2022, les premiers jalons ont été posés en vue de la rédaction de l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT). Une cheffe de projet PVD a été recrutée à cet effet. Le poste est financé par l'État et la Banque des Territoires. Le reste à charge est partagé entre les 3 communes PVD et RMCom.

Virginie NOBLET, cheffe de projet PVD

Fibre optique : déploiement de la 2ème phase

Près de 20 000 prises en très haut débit doivent être déployées sur le territoire d'ici 2026. Plus de 1 000 ont déjà été créées, au cours de la phase 1 (2015-2017), au centre-ville de Gourin. D'ici fin 2023, près de 8 400 nouvelles prises doivent être fibrées dans le cadre de la phase 2, principalement sur les communes de Gourin, Guiscriff, Le Faouët, Guémené-sur-Scorff et Langonnet (partie ouest).

La commercialisation auprès des administrés (particuliers, entreprises, associations...) est programmée dès l'été et s'échelonnera sur le dernier trimestre 2023 et l'année 2024.

Des aides pour l'amélioration de l'habitat

Pour lutter contre la précarité énergétique des logements et pour maintenir les personnes âgées ou handicapées à domicile, Roi Morvan Communauté poursuit son **programme en faveur de l'amélioration de l'habitat (PIG)**.

Bilan de l'année 2022 :

- 53 logements ont fait l'objet d'une rénovation énergétique, permettant un gain sur la facturation et une baisse des émissions de CO_2 (77 logements en 2021) ;
- 38 logements ont fait l'objet de travaux permettant le maintien à domicile des propriétaires (31 logements en 2021).

Réunion sur un chantier en cours à Gourin

SOLIHA 56 réalise chaque mois des permanences sur le territoire pour animer le dispositif et accompagner les demandeurs dans leurs démarches, facilitant ainsi l'obtention d'aides et de financements.

Des rendez-vous téléphoniques sont aussi proposés pour répondre aux questions liées à l'accession à la propriété, la location, les aides à la rénovation, les conflits de voisinage...

Système d'Information Géographique (SIG)

L'année 2022 et le début de l'année 2023 ont été marqués par la migration de la plateforme Lizmap sur un serveur extérieur, dédié et rapide, qui permet aux utilisateurs de bénéficier d'un meilleur service en terme de fonctionnalité et de fluidité.

Aujourd'hui, la nouvelle plateforme est pleinement opérationnelle :

- 41 cartes sont ouvertes aux communes et/ou aux services de RMCom ;
- 35 cartes sont accessibles au public,
- 16 communes et 8 services de RMCom utilisent très régulièrement Lizmap.

Depuis l'achèvement de la migration, l'activité du service SIG s'oriente davantage vers le développement de l'usage des outils SIG :

- création d'une carte « panneau » des circuits de randonnées en collaboration avec la commune de Priziac, l'association de randonnée Rederien et le service Tourisme de RMCom ;
- diversification des formes de carte proposées (cartes « QR code » pour mobiles, cartes « eframe » pour site internet, cartes publiques ou réservées, cartes collaboratives) ;
- utilisation de la base de données intercommunale dans les SIG bureautique (QGIS) de 3 services de RMCom, ce qui facilite l'échange des données entre services et avec l'extérieur ;
- automatisation des rendus chiffrés de l'activité du SPANC.

ÉCONOMIE
CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DYNAMISME ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPER UNE OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE ADAPTÉE AUX BESOINS DES ENTREPRISES

RMCom accompagne les professionnels dans leur projet d'implantation, en leur proposant les biens les plus adaptés à leur besoin, au regard de l'offre sur le territoire et en tenant compte des enjeux sur le foncier (densification, artificialisation réduite..).

RMCom assure la gestion de 17 **zones d'activités économiques** (158 hectares, 80 entreprises et 1 600 emplois) et commercialise en direct l'offre foncière. 5,6 hectares, répartis en 23 lots, sont immédiatement disponibles à la vente. En 2022, 2 nouvelles offres ont été proposées à la commercialisation (représentant plus de 7 000 m²) et un terrain a été vendu sur la ZAE de Kernot-Vihan au Faouët. Afin de promouvoir ces zones d'activités, une **cartographie des terrains disponibles** est accessible sur le site internet de RMCom.

La **bourse des locaux d'activités vacants** s'est fortement enrichie en 2022. Au total :

- 192 « lots » identifiés et 77 qualifiés de disponibles à la vente et/ou à la location ;
- **177 demandes traitées dont 83 demandes satisfaites** : en 2022, 1 vente de terrain sur la ZAE de Kernot-Vihan au Faouët (+ 2 options) et 9 locaux du second marché recensés dans la bourse des locaux ont trouvé preneur.

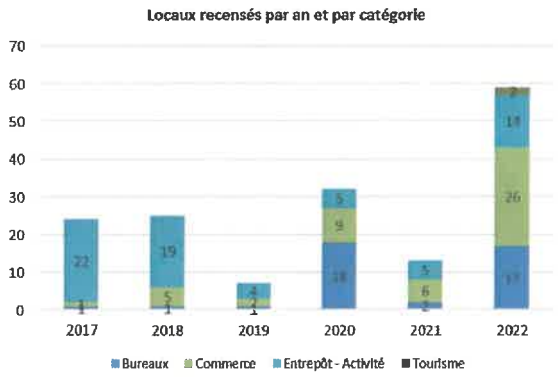

En 2022, le nombre de réservations au **Télécentre** a augmenté sensiblement : 224 réservations, dont 163 payantes (200 pour les bureaux et 24 pour la salle de réunion).

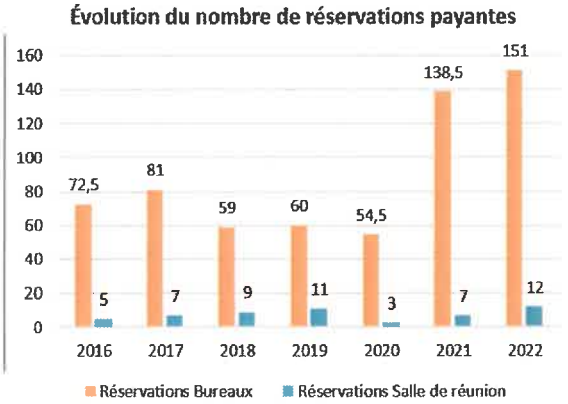

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR LES ENTREPRISES ET LES PORTEURS DE PROJETS

Le **service public d'accompagnement des entreprises** (SPAE) est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des porteurs de projets. Celui-ci permet de développer des relations étroites avec ceux-ci, de manière à connaître leurs projets et leurs problématiques et de leur proposer un suivi complet et professionnel. Il est de plus en plus sollicité. En 2022, c'est :

- 1 064 contacts avec des dirigeants ou porteurs de projet (80 porteurs de projets et 319 chefs d'entreprises, dont 8 entreprises extérieures au territoire) ;
- Plus de 160 rdv individuels ;
- 10 rencontres collectives.

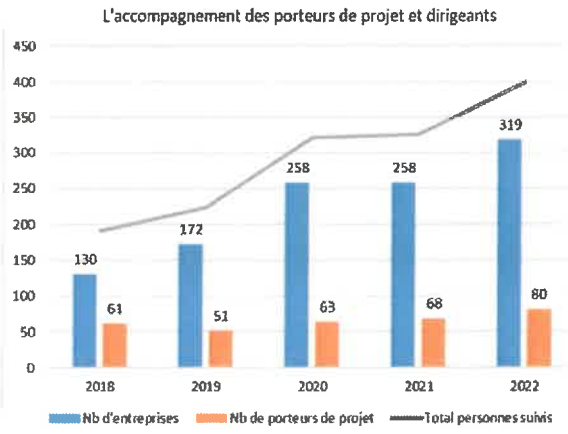

La communication à destination des entreprises

En 2022, la communication à destination des entreprises s'est faite par le biais de :

- 8 ateliers, sur le thème de la sensibilisation à la réduction des consommations d'énergie, la transition numérique... ;
- une 2nde participation du territoire à la Semaine de l'Industrie ;
- l'animation d'un groupe de réflexion RH avec 2 temps d'échanges sur l'année ;
- 2 « Lettre Éco » : envoi à près de 900 établissements (+100 en 1 an) - taux d'ouverture de 30/35 % ;
- l'actualisation des pages « Économie » du site internet.

Participants à un atelier entreprises

Semaine de l'industrie 2022

L'animation et la promotion du tissu économique

RMCom propose aux entreprises de figurer sur l'**annuaire des activités économiques** et le **guide des producteurs locaux**, disponibles sur le site internet de la collectivité.

Roi Morvan Communauté adresse chaque année aux nouvelles entreprises une « fiche de renseignements », ainsi que l'ensemble des supports de communication du service Développement économique, afin de leur faire connaître l'offre de services de la collectivité.

Les dispositifs d'aides directes aux entreprises

De nombreux établissements de RMCom ont bénéficié d'un ou de plusieurs dispositifs d'aides en 2022, émanant de différentes structures compétentes.

Ainsi, 85 entreprises ont bénéficié des dispositifs d'**aides de la Région** : pass Création, pass Commerce & Artisanat, Breiz Fab Région, Pass Investissement TPE...

18 dossiers ont reçu un **avis favorable d'Initiative Centre Ouest Bretagne,** qui octroie des prêts d'honneur à taux 0, dans le cadre de projets de création, de reprise ou de développement d'activité et 14 garanties bancaires ont été accordées par Bretagne Active.

RMCom a également octroyé des aides dans le cadre de deux dispositifs :

Le **Pass Commerce & Artisanat** (cofinancé à 50 % par la Région Bretagne) : effectif depuis juin 2018, ce dispositif vise à soutenir les projets de création, de reprise, de modernisation ou de développement d'activité. En 2022, 26 dossiers ont reçu un avis favorable de RMCom (plus de 125 000 € de subventions votées, générant plus de 420 000 € d'investissements) ;

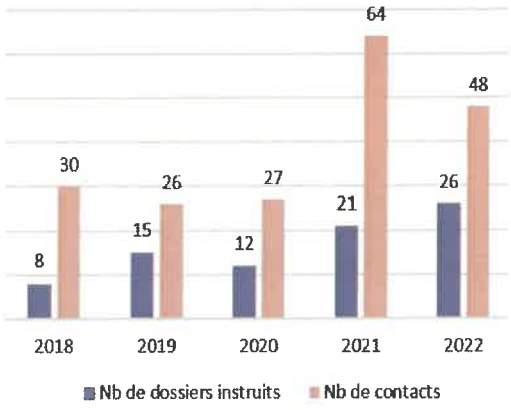

L'aide à l'installation aux agriculteurs : 16 installations aidées à hauteur de 2 500 € chacune (pour les installations 2021 et 2022). Les critères d'éligibilité pour bénéficier de l'aide ont été modifiés en fin d'année 2021. En plus de ceux déjà en vigueur, il faut désormais avoir réalisé un parcours à l'installation 3P et une étude prévisionnelle validée par la CDOA.

INSERTION : EN ROUTE VERS UN EMPLOI DURABLE

Les ateliers et chantiers d'insertion proposent un accompagnement socioprofessionnel et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

La ressourcerie Récup'R

La ressourcerie permet de **valoriser des objets destinés à être jetés et de les revendre à bas prix, après une remise en état**. La structure emploie 10 personnes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) et 3 agents interviennent dans les trois principales déchèteries du territoire. Ils incitent le public à donner les objets usagés à la ressourcerie plutôt que de les jeter.

L'engouement pour Récup'R est toujours aussi important en 2022. Les tonnages vendus ont augmenté, passant de 50 à 52 tonnes. Près de 9 050 paniers ont été vendus (5 762 en 2020 et 7 783 en 2021) et le panier moyen est de 6,86 € (6,62 € en 2020 et 6,67 € en 2021).

En 2022, 24 personnes différentes ont travaillé à la ressourcerie (13 hommes et 11 femmes) et 17 personnes l'ont quitté, dont 29 % ayant poursuivi leur insertion professionnelle.

Le chantier d'insertion de la ressourcerie est financé par l'État, le Conseil Départemental du Morbihan et l'Union Européenne.

Début des travaux du pôle Insertion

Les travaux comprennent la rénovation thermique et l'extension du bâtiment de Récup'R, ainsi que la création d'un espace de stockage pour le Chantier Nature et Patrimoine. Cela permettra d'accueillir les agents ainsi que le public dans de meilleures conditions et des mutualisations pourront être faites entre les deux chantiers.

L'accompagnateur socio-professionnel qui suit les agents en insertion dans leurs démarches vers l'emploi bénéficiera également d'un bureau adapté à l'accompagnement des 2 chantiers.

Extension du Pôle Insertion

Le Chantier Nature et Patrimoine

Le chantier emploie 8 personnes en CDDI. En 2022, 16 personnes (9 hommes et 7 femmes), ont effectué des travaux de remise en état du petit patrimoine et d'entretien des espaces naturels : création de ponts et de passerelles, nettoyage des chemins de randonnée...

Chantier Nature et Patrimoine - Exemple de réalisation

Chantier Nature et Patrimoine - Exemple de réalisation

10 personnes ont quitté le chantier en 2022. A l'issue de leur contrat, 50 % ont poursuivi leur insertion professionnelle.

VIE QUOTIDIENNE : ACCOMPAGNER LES HABITANTS

France Services multisites

En 2022, plus de 8 500 demandes ont été enregistrées par le service (63 % se sont faites en présentiel et 35 % par téléphone, le reste des échanges ayant été réalisé par e.mail).

Les demandes ont concerné de nombreux partenaires nationaux : Pôle Emploi, la DGFIP, la CAF, le Ministère de l'Intérieur, l'Assurance Retraite, l'Assurance Maladie, la MSA, le Ministère de la Justice, La Poste...

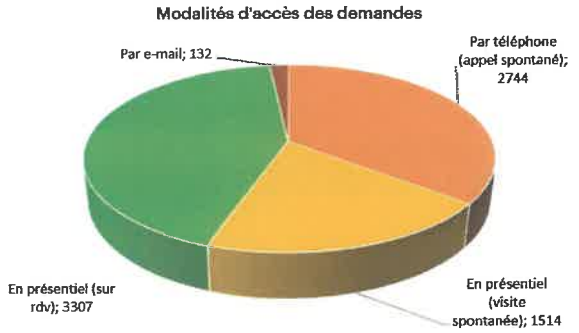

L'équipe est composée de 3 agents chargés d'accueil et d'accompagnement et d'un **conseiller numérique**, chargé de sensibiliser les usagers aux enjeux du numérique et les accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

Outre l'accompagnement individuel, des ateliers collectifs d'initiation et de perfectionnement sont organisés. En 2022, près de 1150 accompagnements ont été réalisés (près de 690 accompagnements individuels et 87 ateliers collectifs).

Café rencontre des aidants

En 2022, RMCom a commencé à travailler sur la thématique des aidants suite aux travaux effectués dans le cadre de la charte des solidarités avec les aînés. Des échanges ont notamment eu lieu avec l'association Kassiopée (la maison des aidants de Caudan) ainsi qu'avec l'Espace Autonomie Santé et la résidence Autonomie du Faouët.

4 cafés-rencontre ont ainsi pu être organisés entre octobre 2022 et mars 2023 (28 participants), au cours desquels les échanges ont été très riches.

Et aussi...

- → **le soutien renouvelé à Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée**
- → **le soutien au centre d'accès au droit**

UN TERRITOIRE **À PRÉSERVER**

LE GRAND CYCLE DE L'EAU

Le grand cycle de l'eau est le cycle naturel de l'eau qui circule et se transforme en permanence dans l'atmosphère, à la surface et dans le sous-sol : phénomènes d'évaporation, de précipitations, d'infiltrations...

L'année 2022 restera marquée par une sécheresse inédite sur le territoire, notamment le bassin versant de l'Ellé, placé en alerte sécheresse plusieurs mois.

LE VOLET PLANIFICATION

La planification est portée par le Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta (SMBSEIL), qui coordonne principalement 3 outils : 3 SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux), 2 PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) et 2 sites Natura 2000.

Son périmètre d'actions concerne les bassins versants du Blavet, du Scorff et de l'Ellé-Isole-Laïta, soit un territoire de 144 communes et 360 314 habitants.

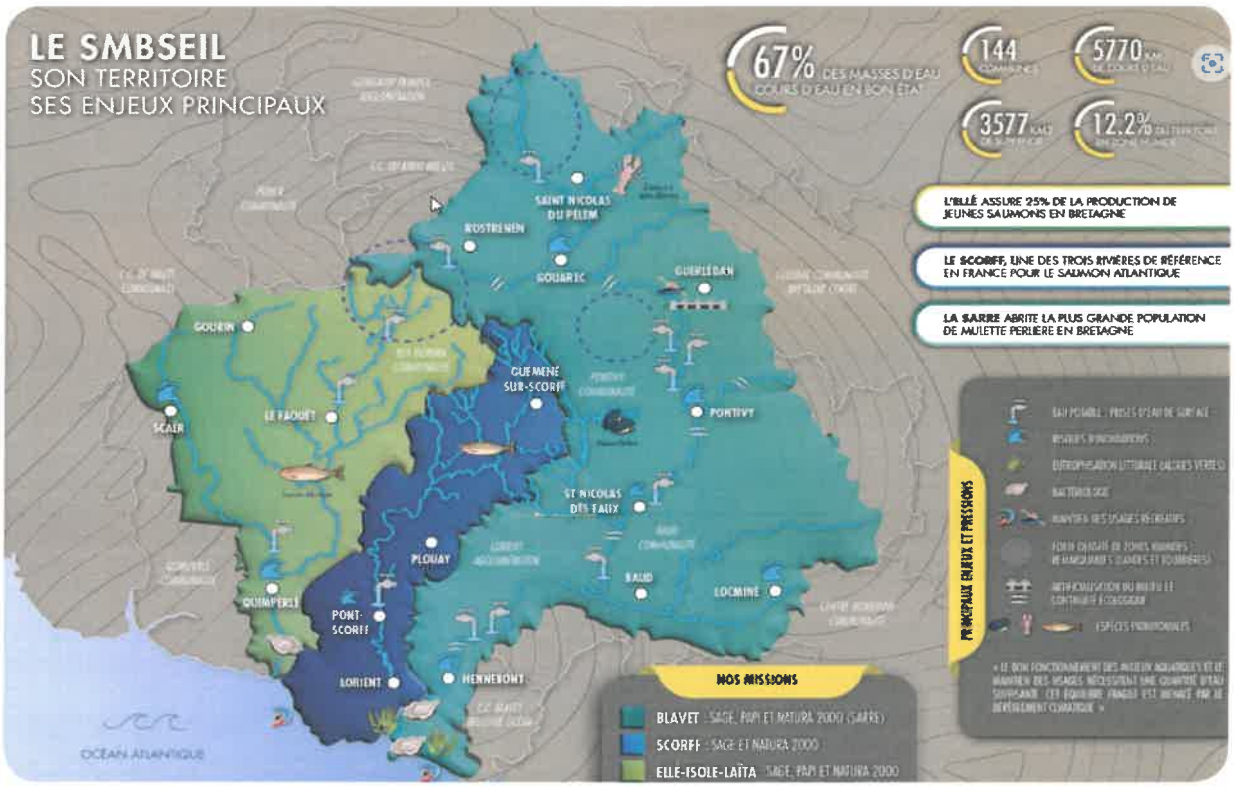

Pour en savoir plus : www.bseil.fr/

Le volet opérationnel

Sur **le bassin versant du Scorff**, le **contrat territorial de bassin versant du Scorff (CTBV Scorff)** traduit le projet d'amélioration de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il regroupe les actions de lutte contre les pollutions diffuses et la gestion des milieux aquatiques, afin d'atteindre les objectifs fixés par le SAGE Scorff, ainsi que le bon état des eaux imposé par la directive cadre sur l'eau.

Afin de maintenir une cohérence hydrographique d'intervention, un contrat unique a été construit pour le BV du Scorff, sur la période 2018-2022. Lorient Agglomération, RMCom, Quimperlé Communauté et la Communauté de Communes du Kreiz Breizh en étaient co-signataires (Lorient Agglomération en a assuré la maîtrise d'ouvrage et en a été le coordinateur).

Outre la réalisation d'actions inscrites dans le contrat, l'année 2022 a été consacrée au bilan et à la définition du nouveau contrat pour la période 2023-2028, dont les actions seront les suivantes :

- volet 1 - animation générale : actions générales d'animation et de coordination du projet, communication, suivis de la qualité de l'eau et évaluation finale du contrat ;
- volet 2 - actions agricoles : actions de sensibilisations des agriculteurs (promouvoir l'allongement des rotations culturales, le désherbage mécanique, l'augmentation de la part d'herbe, les couverts végétaux, le maintien de l'eau dans les sols, l'agroforesterie...). L'agriculture bio et les systèmes herbagers seront également encouragés grâce à des aides financières directes ;
- volet 3 - actions « eau en ville » : sensibilisation sur une gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP), élaboration d'outils de sensibilisation. Travail en transversalité avec les acteurs agricoles, les gestionnaires des milieux naturels, du petit cycle de l'eau, de l'urbanisme, de l'aménagement et du foncier au sein des EPCI. Accompagnement des communes sur les évolutions des pratiques d'entretien des espaces publics et sur un retour de la biodiversité en ville ;
- volet 4 - milieux aquatiques : travaux sur les cours d'eau et milieux aquatiques sur l'ensemble des masses d'eau du territoire du SAGE pour la morphologie des cours d'eau et la continuité écologique.

Un programme Breizh Bocage sera mené en complément, hors contrat territorial.

Le montant pluriannuel du contrat s'élève à 2 984 919 €, avec un reste à charge pour RMCom de 46 874 €.

Sur **le bassin versant de l'Ellé**, porté en régie par RMCom, de nombreuses actions ont été menées en 2022 :

- suivi, synthèse du Contrat Territorial Milieux Aquatiques CTMA (Bilan du contrat - réalisation d'une base de données et d'une cartographie dédiée) ;
- label Rivières Sauvages : dépôt d'un dossier de candidature pour un appel à projet de la fondation Breizh Biodiv' (préparation en lien avec SMBSEIL et Quimperlé Communauté) ;
- volet agricole : principalement réflexion autour du PAEC (Projets Agro-Environnementaux et Climatiques) et des MAEC (Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques) ;
- suivi des études d'impact et des besoins de mesures compensatoires sur le bassin versant ;
- reportage RKB sur le ruisseau du Langonnet ;
- ...

BIODIVERSITÉ

Et aussi...

→ **le soutien aux sites Natura 2000**
→ **la lutte contre le frelon asiatique**

LE PETIT CYCLE DE L'EAU

Le petit cycle de l'eau est la circulation de l'eau résultant de l'intervention humaine, depuis les points de captage jusqu'au traitement des eaux usées et regroupe les services publics locaux de l'eau et de l'assainissement.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le SPANC assure les contrôles de tout système d'assainissement non raccordé au réseau public (8 076 installations concernées sur RMCom au 31 décembre 2022). Le service a également un rôle de conseil et d'information sur les modalités d'entretien et de bon fonctionnement auprès des particuliers.

En 2022, l'équipe a été renforcée (de 2,3 à 3 ETP), afin de permettre une augmentation des vérifications périodiques. L'augmentation des tarifs des redevances est également effective depuis le 1er janvier.

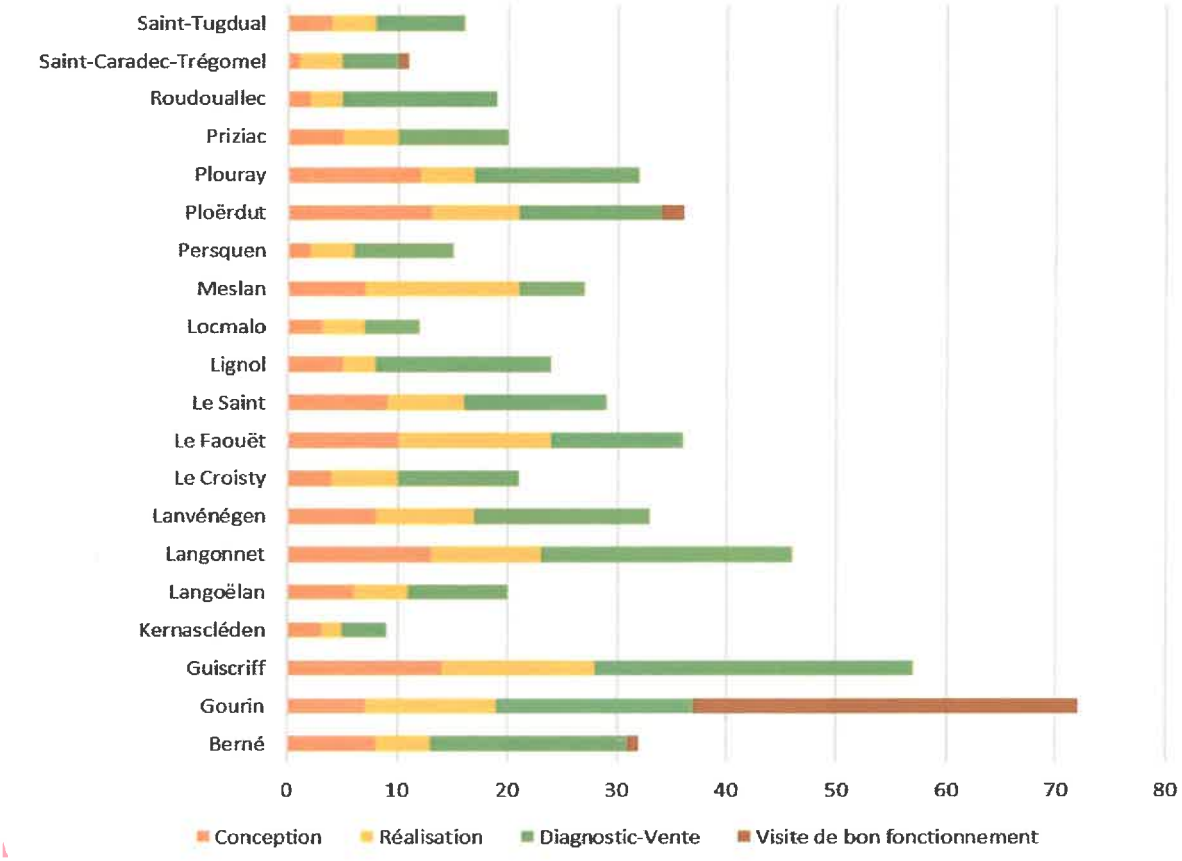

Eau potable

L'eau est une ressource indispensable qui doit être en quantité suffisante et d'une qualité irréprochable. RMCom est compétente en matière d'eau potable depuis le 1er janvier 2020. Dans la continuité du service proposé précédemment, c'est le syndicat départemental de l'eau, Eau du Morbihan, qui, par transfert de compétences, gère la production, le transport et la distribution d'eau potable sur l'ensemble des 21 communes du territoire, pour le compte de RMCom.

Assainissement collectif

Dans la perspective de la prise de compétence, RMCom travaille depuis 2018 sur la méthodologie et les modalités de transfert. En 2022, la démarche s'est poursuivie et la réalisation d'une étude préalable a été proposée. Celle-ci doit permettre d'explorer tous les scénarii possibles du transfert de la compétence. Une assistance à maîtrise d'ouvrage accompagnera la collectivité.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Après un plan climat énergie territorial volontaire engagé en 2010, RMCom finalise l'élaboration d'un PCAET amorcé en 2019, obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

En juin 2022, le projet de PCAET a été déposé sur la plateforme de l'ADEME et transmis au Préfet de Région. Il sera finalisé en 2023 à l'issue d'une consultation du public et d'une validation par le conseil communautaire.

Objectifs et actions :

Améliorer la performance énergétique des bâtiments :

- créer une plateforme de rénovation massive et ambitieuse de l'habitat privé ;
- intensifier la lutte contre la précarité énergétique ;
- valoriser l'exemplarité des collectivités et des entreprises.

Encourager la sobriété énergétique :

- rapprocher les lieux de travail et d'activités de l'habitat ;
- relocaliser la demande alimentaire en s'appuyant sur la restauration collective ;
- améliorer la qualité de l'air ;
- développer le compostage.

Développer la production d'énergies renouvelables :

- développer les ENR avec les agriculteurs ;
- solariser le territoire ;
- viser l'autonomie énergétique du territoire.

Assurer la gestion durable des ressources naturelles :

- connaître et développer les puits de carbone ;
- garantir la qualité et la quantité d'eau ;
- agir ensemble pour la transition énergétique et climatique ;
- développer un tourisme durable ;
- créer une gouvernance et une animation partagée du PCAET.

En réponse à un appel à projet de l'ADEME, un **chargé de mission « planification énergétique »** a été recruté en septembre 2022. Sa fonction consiste à accompagner la collectivité dans le développement des énergies renouvelables et **répondre ainsi à un des objectifs du PCAET et du projet de territoire**.

Ainsi, le conseil communautaire a validé en fin d'année la création d'une société d'actions simplifiée SAS Roi Morvan Energies, avec Morbihan Energies et 15 communes volontaires.

Son rôle :

- participer activement à la transition énergétique et écologique du territoire, afin notamment d'atteindre **l'autonomie énergétique à l'horizon 2050** ;
- intégrer la gouvernance des projets d'énergies renouvelables sur le périmètre de Roi Morvan Communauté et des intercommunalités limitrophes, afin notamment de permettre une approche globale, structurée, équilibrée et concertée dans le développement des projets, de mieux prendre en compte les attentes des populations et d'évaluer l'intérêt des projets pour l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du PCAET et plus largement pour le territoire ;
- mieux redistribuer les richesses créées par la valorisation des ressources locales et d'augmenter les retombées économiques pour les acteurs du territoire, notamment les collectivités territoriales ;
- permettre une plus grande implication des citoyens et des autres acteurs du territoire dans la transition énergétique de celui-ci.

DÉCHETS MÉNAGERS

RMCom organise la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés, gère les déchèteries et met en œuvre un programme de réduction des déchets, notamment par le biais de la prévention. L'incinération des ordures ménagères et le tri des emballages pour recyclage sont délégués à un syndicat de traitement, le Sittom-mi.

UNE LÉGÈRE DIMINUTION DES TONNAGES COLLECTÉS

L'année 2022 est marquée par une faible diminution des tonnages (- 2 %, à 661 kg par habitant, contre 611 kg au niveau national), après le pic observé en 2021 (+ 20 %).

La diminution est quasi exclusivement rapportée aux déchets verts en déchèteries, l'année ayant été moins favorable à la production végétale. Celles-ci représentent d'ailleurs la moitié des tonnages gérés, soit 8 011 tonnes (- 3,57 %).

Une fois séparés, la plupart des produits peuvent être valorisés : ferraille, bois, cartons, végétaux, papier, films plastiques, polystyrène, piles et batteries, déchets électriques et électroniques, huiles. Cependant presque la moitié des tonnages ne trouvent pas encore de valorisation.

Les **collectes (emballages, verre, papier et ordures ménagères résiduelle)** : les tonnages de collecte séparatives sont stables (2 437 tonnes), la diminution des collectes papiers étant rééquilibrée par l'augmentation de la collecte des emballages. Les tonnages de verre collectés sont stables.

La collecte des emballages continue de progresser mais se dégrade, ce que la campagne de communication du SITTOM-MI n'a pas permis d'enrayer (23 % de refus de tri en moyenne). Fin 2022, la conteneurisation de la collecte des emballages sur une partie du territoire a eu lieu et doit être déployé sur le reste du territoire en 2023/2024, facilitée par l'arrivée d'une chargée de projet et d'exploitation.

5 747 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées et incinérées (diminution de 1,5 %).

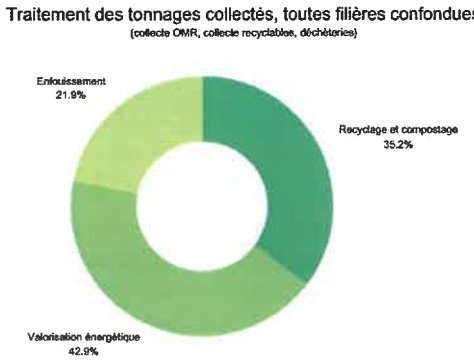

Adele NIQUEL, chargée d'exploitation

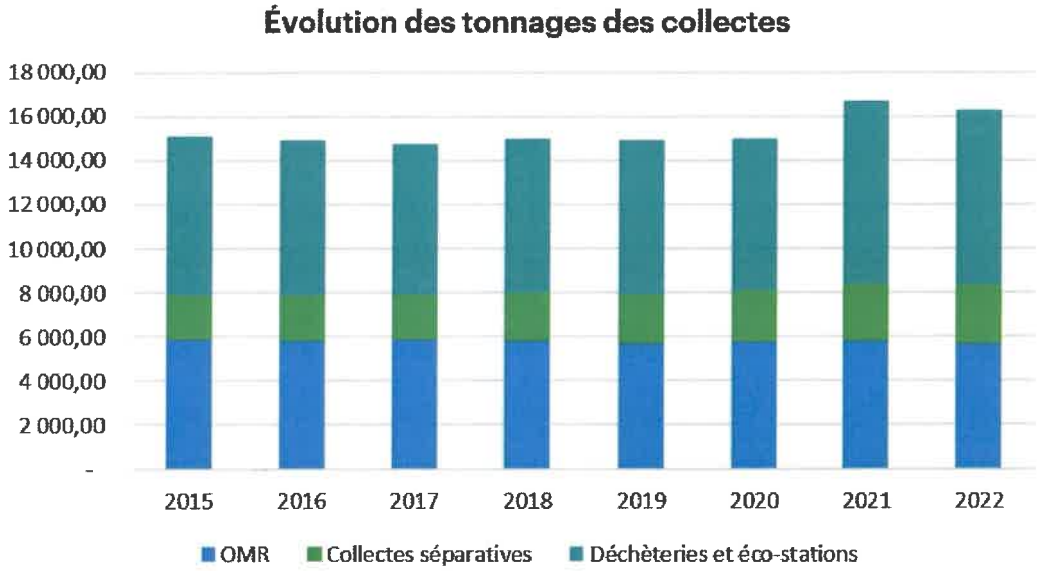

Prévention des déchets et économie circulaire

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! La collectivité accompagne et vise à ancrer ces changements de comportement dans le quotidien de chacun.

La **prévention** : en 2022, malgré l'absence de la chargée de prévention une partie de l'année, les actions récurrentes ont été poursuivies.

Le programme d'économie circulaire **« Territoire Économe en Ressources »**, déployé sur le territoire depuis 2021 pour une durée de 3 ans, avec le soutien de l'ADEME, est destiné aux acteurs économiques privés, publics ou associatifs, et vise à réduire la production de déchets, favoriser l'économie circulaire et développer l'exemplarité.

Des rencontres individuelles d'entrepreneurs sont également menées dans la perspective de l'instauration de limites de service et d'une redevance spéciale.

Fin 2022, des actions de sensibilisation au réemploi ont été menées et des **études inscrites au projet de territoire** :

- le tri à la sources des biodéchets, dont l'aboutissement a mené à un plan d'actions de 4 ans financé par l'ADEME ;

- la faisabilité de la création d'une matériauthèque pour le réemploi des matériaux et équipements de construction.

Au sein de RMCom, des démarches d'achat durable et un chantier de rénovation éco-conçu sont en cours. Le programme TER se fera les relais de communication de ces actions.

Pour plus d'infos : rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets de RMCom.

PATRIMOINE : MISE EN VALEUR ET MÉDIATION

La stratégie de développement touristique, culturelle et patrimoniale du Pays du Roi Morvan se décline à travers plusieurs actions : la mise en œuvre des projets de développement touristique et culturel, la valorisation et l'animation du patrimoine sur les 21 communes, l'accompagnement des porteurs de projets touristiques, la gestion des sentiers de randonnée et la gestion des 4 équipements touristiques communautaires.

Parcours archéologique du Pays du Roi Morvan

Engagés en 2021, les travaux de valorisation des 14 sites du parcours de découverte archéologique se sont achevés en 2022 avec :

- le chantier participatif sur le tumulus de Kermain (Langonnet) ;
- le chantier de La Motte (Gourin).

24 pupitres de lecture ont également été installés et une signalisation directionnelle est venue compléter le dispositif. Un dépliant de présentation a aussi été édité au printemps et permet aux visiteurs de localiser les différents sites.

Les opérations, validées par le SRA et l'architecte des bâtiments de France, ont été menées en collaboration avec l'association pour le patrimoine au Pays du Roi Morvan, des bénévoles et les habitants.

La Motte de Kermain (Langonnet)

Une inauguration officielle du parcours s'est déroulée en août et la levée d'un menhir de 3 tonnes a été organisée en clin d'oeil aux 8 sites datant du Néolithique (300 participants).

Lever de menhir à Tronjoly (Gourin)

Et aussi...

- → **une signalétique d'interprétation réalisée pour 14 sites patrimoniaux du Pays du Roi Morvan, avec des tables de lecture installées par les services techniques des communes concernées**
- → **la réalisation d'une brochure sur l'église de la Trinité-Langonnet et une recherche documentaire sur le patrimoine des 19ème et 20ème siècle de la ville de Gourin, par une équipe de stagiaires**

Médiation : des animations estivales avec l'Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan

13 groupes payants accueillis en 2022 (442 personnes) et 1 100 visiteurs sur les sites des chapelles de Saint-Fiacre et Sainte-Barbe (Le Faouët).

175 visiteurs à l'occasion des visites/animations des chapelles de Plouray, des sites archéologiques à Guiscriff et Lanvénégen, de la chapelle Saint-Sébastien (Le Faouët) et de l'église restaurée de la Trinité-Langonnet.

Eglise Saint-Yves (Plouray)

Retenue au titre des 50 coups de cœur de la Région Bretagne pour les journées européennes du patrimoine, la restauration exemplaire de l'église de la Trinité-Langonnet, édifice d'exception en Centre Bretagne, a été inaugurée et des animations se sont tenues pendant 3 jours.

TOURISME

Randonnée pédestre et équestre

La promotion et les aménagements se poursuivent en faveur de la randonnée, marqueur important de l'identité de notre territoire touristique. Ainsi, en 2022 :

- un circuit a été créé à Berné
- RMCom a pris une part active à la création du GR de Pays SBO
- un travail a été réalisé pour la relabellisation FFRP des circuits
- le topoguide de randonnées a été réédité
- la communication a été articulée autour des réseaux sociaux et de la presse pour la randonnée équestre. RMCom a aussi participé au salon du cheval à Angers et 150 randonneurs sont venus sur le territoire.

Et aussi...

- → **suivi et contribution aux actions mises en œuvre par la Destination Cœur de Bretagne**
- → **13 porteurs de projets touristiques accompagnés**
- → **51 933 € de taxe de séjour collectés (+ 55 % par rapport à 2021)**
- → **soutien à hauteur de 145 000 € aux associations conventionnées pour la gestion et l'animation des 3 équipements touristiques communautaires : Amikiro, Kastell Kozh et Ar March Du**
- → **soutien à l'office de tourisme à hauteur de 234 650 € dans le cadre de la convention d'objectifs**

Les Bains de la Reine (Guémené-sur-Scorff)

Des aides pour le développement culturel

- soutien aux associations culturelles du territoire qui proposent des évènements à rayonnement intercommunal (16 associations soutenues pour 83 400 €)
- soutien à l'école de musique du Pays du Roi Morvan : subvention de fonctionnement de 193 500 €, 13 528 € de loyer et 6 000 € pour la classe CHAM du collège de Guémené/S, dans le cadre d'une convention d'objectifs pluriannuelle

SE DIVERTIR / DÉCOUVRIR

La Base Nautique

Implantée à Priziac, la base nautique propose une large offre d'activités nautiques sur les 54 hectares du lac de Bel Air, d'avril à octobre : stages de voile et de kayak, cours particuliers, location de dériveur, catamaran, barque électrique...

Près de 1 050 participants ont été accueillis en 2022 (+ 19 % de fréquentation), dont 270 scolaires. Dans le cadre des activités nautiques à l'école, les élèves du primaire au secondaire ont participé sous forme de cycle d'apprentissage à l'activité voile et/ou canoë-kayak. Les écoles du territoire bénéficient de cours dispensés gratuitement.

Un projet tutoré avec 3 étudiantes de l'université de Quimper a permis de travailler sur les outils de communication et de commercialisation.

Base nautique (Priziac)

Le centre aquatique « Kan An Dour »

Le centre aquatique Kan an Dour, comme nombre d'établissements similaires, s'efforce de retrouver son public, dans un contexte d'explosion des coûts de l'énergie.

L'organisation de Kan an Dour a ainsi été retravaillée en 2022 autour d'une équipe resserrée de 3 MNS et 3 agents d'accueil et d'entretien, sous la houlette du nouveau responsable RH arrivé en février.

L'offre de services reste large avec des activités pour les enfants et les adultes, l'accueil des groupes scolaires pour l'apprentissage de la natation et des créneaux ouverts au public pour la nage libre et les loisirs.

Nouveauté : une **école de natation** a été ouverte à la rentrée et rencontre un grand succès puisque les créneaux proposés sont pleins et l'ouverture d'un 3ème créneau est prévu à la rentrée 2023 pour répondre à la demande.

Malgré la fermeture de l'équipement en juillet pour la réalisation de divers travaux, la fréquentation repart à la hausse puisque le nombre d'entrées dépasse les 26 000 contre près de 19 600 en 2021.

MOBILITÉS : FACILITER LES DÉPLACEMENTS

RMCom propose plusieurs offres de transport et œuvre au développement de modes de déplacement alternatifs à la voiture, afin de réduire les consommations énergétiques, les gaz à effet de serre et la pollution, mais également pour lutter contre l'exclusion et l'isolement dans des zones enclavées.

Le transport scolaire

Depuis le 1er janvier 2020, la Région gère les circuits vers les collèges et les lycées et ceux vers les écoles primaires sont gérés par RMCom.

Le coût est pris en charge à 50 % par le conseil régional et à 50 % par les communes.

Au 1er trimestre de l'année 2021/2022, 101 élèves de primaire ont été transportés sur 23 circuits (123 élèves en 2020/2021).

Le budget s'est élevé à 117 710 € (108 980 € l'année précédente).

Le transport à la demande

Le transport à la demande pour rejoindre Pontivy ou Lorient est disponible toute l'année. Sur simple appel, un véhicule va chercher l'usager dans sa commune ou à son domicile (en dehors des communes disposant d'un arrêt de car BreizhGo). Il rejoint ensuite un arrêt « Breizh Go » où des correspondances sont assurées avec la ligne TIM n°14 « Pontivy – Guémené-sur-Scorff » ou la ligne n°15 « Gourin – Le Faouët – Lorient ». L'opération est financée à 70 % par RMCom (13 000 € alloués par la collectivité) et 30 % par la Région.

Par ailleurs, 4 circuits à destination de Gourin, Guémené-sur-Scorff et Le Faouët sont organisés, afin de permettre aux habitants de RMCom de se rendre dans ces communes les jours de marché (632 voyages en 2022, contre 470 en 2021). L'opération est financée à 70 % par les communes et 30 % par la Région.

Le renforcement des lignes Breizh Go

Suite au travail engagé au niveau du Pays COB sur un transport à la demande inter-EPCI, la Région Bretagne a mis en place à titre expérimental, en septembre 2022, un renforcement des lignes de car Breizh Go n°14 (Guémené/S-Pontivy) et n°15 (Carhaix/Le Faouët/Lorient), pour favoriser les déplacements occasionnels de loisirs ou d'accès aux services administratifs / médicaux.

5 trajets supplémentaires par jour sont instaurés sur chaque ligne. Avec ce renfort de l'offre, une augmentation notable de la fréquentation est attendue.

Covoiturage

RMCom s'est engagée pour favoriser le covoiturage sur le territoire en adhérant à la plateforme régionale « Ouest Go » et en signant une convention sur 3 ans (2020-2023) avec Ehop, association qui accompagne les collectivités locales au déploiement de cette nouvelle solution de mobilité. Le plan d'actions se focalise sur les trajets « domicile travail » entre salariés, directement dans les entreprises. Ainsi, des audits sont réalisés au sein d'entreprises du territoire en vue d'accompagner le développement du covoiturage.

Wimoov

La plateforme de mobilité associative WIMOOV a poursuivi le travail engagé en 2021 sur RMCom. Le dispositif de mobilité inclusive concerne en priorité les demandeurs d'emploi, les apprentis et les personnes en situation de précarité, mais tout le monde peut contacter la plateforme.

Des permanences ont lieu sur rendez-vous à Gourin, Guémené-sur-Scorff et Le Faouët.

En 2022, **72 personnes ont été suivies**.

FAIRE GARDER SES ENFANTS / FAIRE LE PLEIN D'ACTIVITÉS

RMCom propose des formules d'accueil adaptées pour toutes les tranches d'âges (de 2 mois ½ à 17 ans), en veillant à ce qu'elles soient accessibles au plus grand nombre, par le développement de transports et l'application de tarifs dégressifs en fonction des revenus.

Micro-crèche de Guiscriff

LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE), LIEU DE RÉFÉRENCE POUR LA PETITE ENFANCE

Le RPE est un **lieu d'accueil unique qui informe, accompagne et conseille les parents ou futurs parents à la recherche d'un mode de garde pour leurs enfants** : pré-inscription micro crèches, disponibilités en crèches, mise à jour des listes d'assistant(e)s maternel(le)s, accompagnement des parents dans leurs démarches administratives (contrat de travail) et l'accueil de leurs enfants au domicile d'un(e) assistant(e) materne(le) agréé(e) ou d'une garde à domicile.

En 2022, le RPE a accompagné **70 assistant(e)s maternel(le)s** agréé(e)s et **1687 contacts** ont été enregistrés par le service.

Au total, 16 assistantes maternelles et 74 enfants différents ont participé aux 73 ateliers proposés.

Peinture à Sainte-Barbe (Le Faouët)

MICRO-CRÈCHES, UN ACCUEIL COLLECTIF POUR LES ENFANTS DE 2 MOIS 1/2 À 3 ANS RÉVOLUS

En 2022, **23** enfants différents ont été accueillis au Faouët, **20** à Langonnet, **18** à Plouray et **23** à Guiscriff.

Les activités mises en place en 2022 dans le cadre du projet pédagogique :

- projet autour des animaux et de la relation à l'animal (1 fois par mois dans chaque micro-crèche) ;
- atelier de motricité ;
- atelier d'éveil musical ;
- poursuite du projet communication gestuelle.

Suite à l'incendie dans le bâtiment accueillant la micro-crèche de Plouray, en juillet 2022, celle-ci a été transférée dans des locaux temporaires au sein de la médiathèque communale.

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS / PARENTS (LAEP) « PAPO'THÉ »

Le LAEP Papo'thé est un **lieu d'écoute, de partage et d'échange entre parents, enfants et accueillants autour du jeu**.

L'itinérance instaurée n'a pas été maintenue car source de complexité pour les familles.

Sur les **25** séances organisées, **35** familles différentes sont venues au LAEP.

Les évènements « parentalité »

« Le Grand rendez-vous des petits et de leurs parents » a débuté par 2 semaines d'ateliers sur tout le territoire (peinture, médiation animale, bébés lecteurs, balade contée...) et s'est clôturé par une journée festive à Priziac, le 2 juillet, sur le thème de la fête foraine et du cirque. Plusieurs ateliers étaient également proposés à cette occasion : embullage, initiation à la magie, maquillage, baptême en poney... 185 personnes étaient présentes (60 familles).

« Le Grand rendez-vous des les'Arts », axé sur l'art et la nature, a eu lieu le 26 novembre. Outre le spectacle proposé (4 séances), plusieurs ateliers (argile, peinture, sensoriel/jardinage, médiation animale...) ont accueilli plus de 200 personnes.

Et aussi...

→ **Plusieurs autres évènements ont été organisés pour les enfants et jeunes du territoire : la route des jeux, la chasse à l'œuf, Geek Event et les Mystères de l'hiver.**

ALSH, un accueil pour les 3/12 ans

Depuis la rentrée, les enfants auparavant accueillis les mercredis et les petites vacances, dans les écoles primaires publiques de Gourin et Le Faouët, sont désormais accueillis au manoir de Keraudrenic à Langonnet.

Manoir de Keraudrénic (Langonnet)

Outre sur site à Keraudrenic, des points de garderie sont maintenus à Guiscriff, Gourin et Le Faouët pour accueillir les enfants de 7h30 à 9h le matin et de 17h15 à 19h le soir. Les trajets entre les garderies et l'ALSH sont effectués par un transporteur et encadrés par un animateur.

Fréquentation en 2022 : **309** enfants différents le mercredi (23 121 heures de présence) et **391** enfants pendant les vacances scolaires (48 263 heures de présence).

L'ALSH les Korrigans pour le secteur de Guémené/S était organisé jusqu'aux vacances de la Toussaint dans les locaux de l'école maternelle et primaire publique de la commune. Pour des questions de fonctionnalité, de difficultés d'organisation et de logistique, il a été transféré, à partir des vacances de la Toussaint, dans les locaux de l'école publique Couleurs d'Emaux à Locmalo.

Ecole Couleurs d'Emaux (Locmalo)

Fréquentation en 2022 : **86** enfants différents le mercredi (7 378 heures de présence) et **145** enfants pendant les vacances scolaires (16 740 heures de présence).

Les séjours été

174 enfants ont bénéficié de séjours pendant l'été 2022.

44 enfants de 5 à 7 ans ont pris part à :
- 1 bivouac au musée de la gare à Guiscriff ;
- 1 bivouac à la ferme Récréaferme à Cleguérec ;
- 1 miniséjour au Ranch Calamity Jane à Languidic.

Bivouac Musée de la Gare (Guiscriff)

Pour les 8-9 ans et les 10-11 ans, 80 enfants ont pris part à :
- 1 séjour sur la commune de La Richardais ;
- 1 séjour sur la commune de Camaret-sur-Mer.

50 jeunes (20 de 12-13 ans et 30 de 14-17 ans) ont pris part aux séjours jeunesse :
- 1 séjour 12-13 ans à Pleumeur-Bodou ;
- 2 séjours « projet de jeunes » 14-17 ans, l'un itinérant en Espagne et l'autre itinérant Dunkerque-Belgique.

Le **dispositif colos apprenantes**, financé par l'Etat et qui permet de faire bénéficier d'une expérience de séjour collectif à des enfants issus de familles du territoire en situation de fragilité, a été reconduit en 2022 pour **40 places**.

Les Maisons de Jeunes et Locaux jeunes

Les 4 maisons de jeunes de RMCom ont accueilli **346 jeunes** de 11 à 17 ans durant l'année :
- 109 jeunes à la MJ de Gourin ;
- 227 jeunes à la MJ de Guémené/S ;
- 71 jeunes à la MJ de Guiscriff ;
- 201 jeunes à la MJ de Le Faouët.

Les structures 11-17 ans ont retrouvé un fonctionnement dynamique et la période estivale a été très intense avec une participation importante des jeunes aux animations proposées avec la formule Activ'MJ.

Scannez
et découvrez !

www.rmcom.bzh